

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 29 Mai

CHRONIQUE

MM. les socialistes tiennent en France une place considérable, sans aucun rapport d'ailleurs avec leur nombre, mais parfaitement explicable par le bruit qu'ils mènent. Ils sont quelques douzaines divisés en autant de partis que de têtes.

Généralement chaque parti socialiste se compose d'un chef, qui se trouve en même temps en être le seul membre. C'est ainsi que dans chaque section, d'habitude ils sont un.

Mais si, grâce à leur esprit de combativité si développé ils ne peuvent briller par la concorde, au moins il est clair que ces gens sont parfaits, et que de l'honnêteté, de l'intégrité et du dévouement ils ont le monopole. Il est d'ailleurs bien facile de le prouver. Pour cela il suffit d'examiner ce qui se passe dans les quelques villes qui ont la rare et inestimable joie d'avoir à leur tête un Conseil municipal socialiste.

Voyez Paris d'abord, et admirez la logique et le dévouement de ses édiles. A Paris les socialistes ont formé le sous-genre des autonomistes ; c'est-à-dire de ceux qui réclament ce qu'ils appellent le retour de Paris au droit commun, ou l'administration de la capitale par les lois qui régissent les autres communes de France. Et pour bien montrer qu'ils veulent avant tout obéir à la loi générale, ces messieurs, par un détournement de fonds à peine dissimulé, s'adjugent 3,000 fr. d'appointements. Ils veulent donc que les édiles de Paris aient les mêmes droits que ceux de province, avec cette légère différence toutefois, que les conseillers municipaux de province rendront gratuitement leurs services, et que ceux de Paris seront payés.

Il est vrai que la population ne doit pas croire payer trop cher, par ce temps de pessimisme et de spleen universels, les spectacles

de haute fantaisie, et de comique parfait que nous donnent les assemblées socialistes. Avez-vous remarqué l'internationalisme et l'union étonnante qui n'ont cessé de régner au dernier congrès ouvrier ? On se serait presque cru à la Chambre. — A lire les comptes rendus officiels des séances de la municipalité de St-Denis, on est toujours assuré d'un quart d'heure de douce gaieté. C'est du Labiche de derrière les fagots.

Pour le moment voici la dernière de M. Walter. Cet honorable et bruyant maire de Franciade (ci-devant St-Denis) résolut de faire des économies dans le budget communal, et voici comment il s'y prit. Il congédia 39 balayeurs qui gagnaient 35 francs par mois. Si les rues étaient jusqu'à ce jour trop luxueusement tenues, la chose est parfaite. Mais, encore une fois, admirez la logique socialiste. Comme ces balayeurs étaient d'ailleurs des citoyens estimables que l'on ne pouvait ainsi réduire d'un coup à la mendicité, on leur alloue à chacun 25 fr. de secours mensuels.

Mais ceci n'est rien.

On supprime les balayeurs et l'on continue à les payer pour ne plus balayer. Mais en revanche M. Walter crée aussitôt des inspecteurs de balayage (!) à 2,400 fr. par an !... Labiche n'aurait pas trouvé celle-là.

Parmi les bruyantes réformes qui ornaient le programme de la liste socialiste, destinée à faire le bonheur et la joie des heureux habitants de St-Denis, figuraient en première ligne, la suppression des octrois.

En attendant qu'on les supprime, on les augmente dans d'énormes proportions, afin de parer au colossal gaspillage auquel se livrent ces joyeux édiles. Les augmentations d'ailleurs portent sur les vins et les denrées de première nécessité.

Mais il est évident que tout ceci ne doit que faire davantage ressortir le dévouement de M. Walter à la chose publique ; et qu'il s'agit seulement d'une habile tactique destinée à faire plus vivement entrer ses idées

de nous trouver face à face avec lui.

— Ah ! puissiez-vous dire vrai ! s'écria Henri les yeux étincelants de colère.

— J'en suis même tellement convaincu que je vous prie d'ajourner votre mariage jusqu'après cette rencontre.

— J'allais vous le proposer, car il me serait pénible que ma femme eût à supporter, même indirectement ce qui pourra en résulter.

— Très bien, Henri ! Attendons donc et ayons confiance, conclut Pierre. A présent, mon ami, voulez-vous que nous retournions près de mon père ? Cet entretien est terminé, je pense, et il me tarde d'embrasser votre sœur.

Pierre et Henri reparurent dans le jardin. Jeanne et Alice causaient tout bas près du vieux Jean, assoupi dans son large fauteuil.

Henri alla prendre sa sœur par la main et l'amena à Pierre.

— Alice, fit-il, M. Beson connaît notre malheur et il nous conserve son affection.

La jeune fille, confuse et les joues empourprées, se jeta dans les bras de Pierre.

Mais celui-ci, la baisant tendrement au front ?

— Vous avez droit à tous les respects, pauvre martyr, lui dit-il à mi-voix, et je vous aime comme ma fille :

Puis, élevant le ton :

— Dès ce soir, chère Alice, vous pouvez appeler Jeanne votre sœur, car elle est fiancée à Henri.

— Oh ! quel bonheur ! Il a donc osé... enfin ? observa la rieuse enfant à qui la gaieté était soudain revenue.

dans les cervelles de ses concitoyens, encore réfractaires aux théories nouvelles. S'il augmente de plus d'un tiers les droits d'octrois, c'est pour mieux montrer à ses électeurs la nécessité de leur suppression. Peut-être par la même occasion, pourrait-il démontrer la nécessité de sa suppression à lui ; quoique avec le suffrage universel on doive s'attendre à tout — sauf à une chose raisonnable.

D^r HERBEAU.

INFORMATIONS

La crise ministérielle

Paris, 27 mai.

M. Charles Dupuy, sortant de l'Élysée, a fait sa visite de courtoisie à M. Casimir-Périer, puis il a conféré avec MM. Poincaré et Delcassé.

Il continuera dans la matinée ses consultations et ira à trois heures après-midi à l'Élysée donner à M. Carnot sa réponse définitive.

Plusieurs journaux sont convaincus que M. Dupuy réussira à dénouer promptement la crise et pourra soumettre au président de la République la plupart de ses collaborateurs.

Il est beaucoup question de M. Poincaré pour les finances, M. Delcassé pour les colonies, M. de Laboulaye pour les affaires étrangères, M. Kérjégou pour la marine, M. Guérin pour la justice, M. Viger pour l'agriculture, M. Leygues pour le commerce et M. Mercier resterait à la guerre.

La Crise et la Presse

M. Félix Faure serait candidat à la présidence de la Chambre.

La presse républicaine et radicale s'accorde à juger sévèrement l'attitude du parti radical, refusant d'assumer la responsabilité du pouvoir.

La Lanterne qualifie leur conduite de pusillanimité et d'incapacité.

L'appartement de M. Carnot

On lit dans la Patrie :

M. Carnot, escomptant, dans des prévisions pessimistes sa non réélection à la présidence de la République, se préoccuperait de son installation particulière. Il y a quinze jours, Mme Carnot a visité et loué un appartement de 20,000 fr. au 2^e étage de l'immeuble portant le numéro 11 de l'avenue de l'Alma, appartenant à M. Maurice Hennessy. La location a été faite par M. Le Névé, gérant. Les peintres ont immédiate-

Et courant mettre sa petite main dans celle d'Henri, qui se garda bien d'avouer qu'il n'avait pas osé, mais que son père avait prévenu sa démarche :

— Ten z, ajouta-t-elle, la voilà cette main que vous avez eu tant de peine à demander !...

— Jeanne ! chère Jeanne ! ne put que répéter le jeune homme d'une voix toute palpitante d'émotion.

— Allons, Henri, embrassez votre femme, dit Pierre.

Jeanne présenta successivement à son futur ses deux joues roses, l'amoureux y posa ses lèvres, chastement, mais longuement.

— A la bonne heure ! fit l'espégle, rayonnant de cette joie permise. Et maintenant, petit père, quand nous mariés-tu ?

— Ceci, ma fille, ne dépend pas de moi, dit Pierre, mais d'Henri, qui, avant de devenir ton époux, a une mission à remplir. Dès qu'il en sera libéré, nous ferons votre noce. N'est-ce pas, Henri, que cela a été convenu ainsi ? demanda Pierre en jetant à ce dernier un regard d'intelligence.

— Certainement, monsieur Beson, et il ne peut en être autrement, répondit Henri, qui comprit.

— En tout cas, reprit Pierre, je vous donne ma parole, mes enfants, que, quoi qu'il advienne, vous serez unis avant un an.

— Un an ? C'est bien long ! soupira Jeanne en sautant au cou de son père ; pourtant, s'il le faut absolument, on se résignera !

— Il le faut absolument, Jeanne, affirma Henri d'un ton grave.

— Allons, on en prend son parti, monsieur.

ment occupé les pièces pour les remettre en état. Il faut que tout soit prêt avant le quinze juillet.

Les fournitures de la marine

C'est au moment même où le ministère tombait devant un vote de la Chambre que l'on s'entretenait vivement, dans les couloirs du ministère de la marine, d'un nouveau scandale ayant beaucoup d'analogie, paraît-il, avec l'affaire dite des faux poisons.

Il s'agit, annonçait-on, d'un aviso de l'Etat stationné dans l'une de nos colonies, et qui serait dans l'incapacité absolue, le cas échéant, soit de concourir à des opérations actives, soit de protéger les intérêts de nos nationaux, parce que les « foyers » qui lui ont été envoyés sont inutilisables.

L'administration centrale est, comme on le pense, fortement préoccupée de savoir si elle doit passer outre au moyen de virement de crédit, ou si elle doit tenter un procès d'issue douteuse, qui mettrait à découvert la négligence tout au moins de son contrôle pourtant si dispendieux.

Encore le Désarmement

Le Figaro a interviewé sur la question du désarmement et sur l'éventualité d'une guerre plusieurs officiers russes.

Nous estimons, a répondu l'un d'eux, que moins vous auriez combattu avant que l'ennemi se fût enfoncé dans votre pays et plus vous seriez sûrs de l'écraser. Il me semble même que vous devriez le laisser s'avancer jusqu'à la Loire avant d'engager une grande bataille.

Sans doute, il faut compter avec la dévastation qu'il répandrait partout sur son passage à travers la France. Mais si la victoire devait être à ce prix, vous ne l'auriez point payée trop cher et cela vaudrait mieux que des défaites irréparables sur votre frontière, dès le premier jour, comme en 1870. Entreprendre encore d'empêcher les Allemands de la franchir serait une faute. S'ils vous attaquent, ce sera à l'improviste.

Au surplus, ce sont là des appréciations un peu académiques et susceptibles d'être contestées. Il convient cependant de les opposer à celles de l'ancien commandant d'armée dont le Figaro, dès le début de son enquête sur le désarmement a reproduit les paroles.

Bien que jamais, depuis vingt ans, la paix n'ait été assurée au même degré qu'aujourd'hui, bien que nulle part et que d'aucun côté elle ne soit menacée, il importe qu'on sache en France que la Russie n'a cessé, depuis trois ans, d'être prête à tout événement et d'entretenir sur pied

Mais pourquoi toutes ces complications ?

— Comment ! observa le vieux Jean, qui, réveillé depuis un instant par le bruit de la conversation, avait assisté à cette petite scène, tout le monde s'embrasse et moi on me laisse seul ainsi dans mon coin ? Vite ? vite ? je réclame ma part.

— Tiens, grand-papa, dit Jeanne en faisant résonner un ribambelle de bons gros baisers sur le front ridé du vieillard, tu es mieux servi que les autres, toi, ne te plains pas. Voyons, Alice, à ton tour. Bien... Puis à vous, monsieur mon mari, car il est aussi votre grand-père, à présent !...

— Hein ! ton mari ? c'est donc fait ?

— Oui, c'est fait depuis cinq minutes, mais nous ne nous marions pas tout de suite, parce qu'il y a encore des my tères.

— Des mystères ?

— Jeanne est folle, intervint Pierre, ne prête pas attention à ce qu'elle dit. Il n'y a aucun mystère. Ce n'est qu'un simple devoir qu'Henri a à remplir avant son mariage.

— A la bonne heure, je préfère cela, parce que, voyez-vous, ma pauvre tête n'est plus de force à deviner les énigmes, et le peu de cervelle qui me reste, je le garde précieusement pour vous aimer bien tous encore, mes bons et chers enfants ! Plus de discordes ni de soucis, et dès maintenant vivons heureux puisque nous le pouvons, saperlotte ! ajouta gaiement le vieillard.

Le pauvre Jean ne se doutait pas que ceux auxquels il s'adressait devaient encore être mêlés à de prochains et terribles événements.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 38

LA

FEMME DU FOU

PAR

ALFRED SIRVEN

TROISIÈME PARTIE

III

— Ah ! je n'en sais rien, mais mon sang me bout dans mes veines chaque fois que je songe à ce misérable ?

— Je vous comprends, mon pauvre Henri, et si je puis vous aider, ce sera avec bonheur, croyez-le.

— Vous m'aideriez, vous, monsieur Beson ?

— Oui, ce que vous venez de m'apprendre a fait naître en moi, sur ce triste personnage, certains projets que je n'avais pas auparavant.

— Ah ! dit Henri en regardant Pierre d'une façon interrogative et cherchant à pénétrer le sens de ses paroles.

— Ne tentez pas de saisir, Henri. Plus tard, à mon tour, je vous révélerai différentes choses qu'il ne vous importe pas de savoir aujourd'hui.

— Espérez-vous donc le rencontrer ?

— Oui, sans pourtant baser mon espérance sur quoi que ce soit, mais un secret pressentiment m'annonce que nous ne serons pas longtemps avant

de guerre des forces considérables suffisantes pour pourvoir à tous les besoins.

Quant à désarmer, c'est une autre affaire. On peut tout au moins demander que les Allemands nous donnent l'exemple.

Le Pape et la loi sur les Fabriques

Voici en quels termes Mgr l'évêque de Chartres a rendu compte à son clergé de l'entretien qu'il a eu, au cours de son récent voyage à Rome, avec Sa Sainteté Léon XIII, au sujet du décret sur les fabriques :

« Le Saint-Père est inflexible sur les principes ; ainsi il considère que l'Eglise a le droit d'administrer ses biens temporels. Il ne m'a pas dit le droit exclusif ; puisqu'il considère la question des fabriques comme une question mixte et il le déclare. On l'a nié à la tribune ; il y a donc là un dissentiment théorique, irréductible avec les hommes qui nous gouvernent.

» Mais si les principes sont inflexibles, il n'en est pas de même, a-t-il ajouté, des conduites, et, tout en ne s'accordant pas sur la doctrine, on peut arriver pratiquement à s'entendre sur la question de fait, la question de législation.

» Le Saint-Père désire donc que les réclamations, dont l'expérience révélera la nécessité, soient faites avec la convenance, la discrétion et l'énergie nécessaires. »

Inauguration de l'exposition coloniale de Lyon

Lyon, 27 mai.

En inaugurant l'Exposition coloniale, M. Gailleton, maire de Lyon, a prononcé un discours que l'on peut tenir comme une critique raisonnée complète de notre administration coloniale.

Ce discours aura de l'écho même à Paris. En voici les principaux passages :

« Les organisateurs de l'Exposition coloniale ont voulu la placer dans son cadre naturel, pour compléter la lumineuse leçon de choses, dont ils ont groupé les éléments si intéressants, à l'heure où il n'est permis à personne de se détacher des plus graves préoccupations économiques. Dans l'état actuel de l'Europe, chaque nation est menacée de devenir à elle-même son propre marché, oubliée des lois historiques les plus certaines, méconnaissant les règles de la répartition naturelle des forces de production et de la diversité des richesses du sol. Il importe donc que nos possessions d'outre-mer ne soient ni inconnues, ni méconnues. Il faut que les produits de leur sol, de leur industrie, que ceux aussi qu'elles font venir de l'Europe, soient indiqués à nos commerçants.

» L'Exposition de Lyon permettait une démonstration commerciale ainsi comprise ; il faut que le gouvernement central ne se croie plus obligé de tout diriger et à tout régler jusque dans les moindres détails. Ce qui manque à nos colonies, ce n'est pas l'esprit d'entreprise, c'est la possibilité de mener à bien ces entreprises, d'échapper au moule unique sur lequel on veut calquer et copier l'administration française ; c'est de ne pas croire qu'il suffit de réglementer un pays pour l'administrer, afin de tout prévoir, de tout prévoir et de tout organiser de loin sur la mesure de la métropole. » (Nombreuses marques d'assentiment.)

Parlant de la campagne du général Dodds au Dahomey, l'orateur se félicite « qu'on ait su lui laisser la responsabilité de l'action et l'honneur du succès. On sait ce qu'il advint et comment

IV

Jeanne, nous l'avons dit, était une habile fleuriste. Des merveilles naissaient sous ses doigts avec une facilité extraordinaire.

Elle avait toujours beaucoup aimé les fleurs, vers lesquelles elle se sentait attirée comme par une sorte d'affinité, et lorsque son grand-père lui avait demandé, remarquant ce goût prononcé, si cela lui plairait d'en produire de semblables, elle avait sauté de joie...

Dès qu'elle avait su son métier, elle s'y était adonnée avec passion, et en avait fait un art véritable au lieu d'un simple gagne-pain. Aussi n'avait-elle pas tardé à être renommée dans cette branche d'industrie.

Son petit atelier, gai et coquet, était situé en plein soleil levant.

Souvent en été, le matin, aussitôt que le premier rayon pénétrait dans sa chambre, elle courait cueillir quelque belle fleur encore humide de rosée, puis, la mettant dans un vase rempli d'eau afin de conserver sa fraîcheur, elle s'attachait à l'imiter.

Et elle y parvenait si bien qu'il était fort difficile de distinguer la copie de l'original.

Maintes fois, plaçant les deux devant Alice, elle s'était fait un jeu de l'embarrasser, en la priant de lui indiquer laquelle était la naturelle, et presque toujours son amie n'avait pu tomber juste.

— Tu es une fée, lui disait alors celle-ci, jamais on n'a atteint une telle perfection de copie, et tu devras une grande artiste, si tu ne l'es déjà.

— Tu crois ?... C'est donc cela qu'on appelle

une expédition si courte aboutit à une complète victoire. (Tonnerre d'applaudissements.)

» Eh bien ! appliquons la même mesure à nos colonies. Que les responsabilités soient lourdes et complètes et que le champ d'action ne soit pas limité ! C'est dans la voie féconde de la civilisation que la France reprendra une nouvelle vigueur et elle s'usera moins en luttes intestines et stériles. (Applaudissements enthousiastes.)

» Les circonstances, plus fortes que la politique, ont fait la France admirablement partagée sous ce rapport, à la condition qu'elle veuille et qu'elle sache se servir de ses colonies, qu'elle ne les peuplé pas uniquement de soldats et de fonctionnaires, mais qu'elle y envoie ses commerçants et ses industriels. (Applaudissements unanimes.)

» Nous verrons alors grandir et prospérer dans nos possessions lointaines une nouvelle France, une France coloniale, qui sera l'orgueil et la richesse de notre patrie ! Triple salve d'applaudissements.)

LES CONVENTIONS

ET LA GARANTIE D'INTÉRÊT

Paris, le 26 mai 1894.

Monsieur le ministre,

J'ai lu avec une profonde surprise, dans plusieurs journaux des 22 et 23 de ce mois, une note délibérée en conseil des ministres et résumant la réponse que le cabinet, dont vous faisiez partie se proposait de faire quelques jours plus tard à une interpellation de M. Camille Pelletan. Cette note indique que la question de la prolongation de durée au-delà de 1914 de la garantie d'intérêt pour la compagnie des chemins de fer du Midi n'aurait jamais été posée en 1883.

Si cette assertion est fondée sur les souvenirs que vous auriez conservés des négociations engagées en 1883, votre mémoire vous a trahi. Vous auriez oublié que l'article 13 de la convention conclue par vous stipule que « les dispositions des conventions antérieures concernant la garantie d'intérêt à la charge de l'Etat sont remplacées, à compter du 1^{er} janvier 1884, par les dispositions suivantes » et que la limitation de la garantie que comporteraient ces conventions est supprimée dans ledit article.

Ainsi, les limitations antérieures disparaissent et il ne reste que celle de la durée même de la concession. C'est moi qui, en qualité de président du conseil d'administration des chemins de fer du Midi, ai dirigé la discussion de la convention de 1883. J'affirme que j'ai toujours posé comme condition absolue l'absence de toute limitation, soit du capital garanti, soit de la durée de la garantie elle-même, la compagnie ne pouvant, par contre, entreprendre aucun travail nouveau, sans l'autorisation du gouvernement. L'état de prospérité de la compagnie, en 1883, me faisait un devoir de ne pas accepter les lourdes charges qui devaient résulter de la construction et de l'exploitation de 1,200 kilomètres de lignes nouvelles en grande partie improductives, sans obtenir, en retour, la garantie que la situation acquise aux actionnaires ne serait jamais compromise.

Le rapport de l'assemblée des actionnaires du 22 décembre 1883, qui confirme que cet important résultat était assuré, a été communiqué à votre administration et n'a donné lieu à aucune protestation.

Veillez agréer, etc.

Signé : AD. D'EICHTAL,
Président honoraire du conseil
d'administration.

Être artiste ?

— Mais oui, ma chère. Être artiste, c'est reproduire la nature par un moyen quelconque, c'est s'inspirer d'elle pour rendre l'image aussi exactement que possible. Ce à quoi tu réussis d'une façon vraiment surprenante.

— Mais alors, toi, pourquoi n'essais-tu pas d'être artiste aussi ?

— Parce que je ne peux pas. Je ne serais jamais qu'une ouïe, et médiocre encore, car les fleurs n'ont plus pour moi les attraits que j'y trouvais à ton âge. Par moments même, il me semble qu'elles sont ternes, sans parfums, qu'elles se flétrissent dès que je les touche. Je crois qu'elles ne m'aiment plus, ajoutait-elle avec un accent de tristesse indéfinissable, que Jeanne, dans sa naïveté, attribuait à un léger dépit d'amour-propre, la scène du jardin n'ayant pas encore eu lieu.

La plupart du temps les deux jeunes filles reportaient ensemble l'ouvrage de la semaine.

La maison qui les employait était une des plus grandes de Paris et avait son magasin rue de la Paix.

C'était pour elles une promenade et une récréation, car, habituées au calme, à la tranquillité de leur quartier, elles étaient toujours étonnées du bruit, du tumulte, du mouvement incessant du centre de la ville.

Mais quelquefois, quand la besogne était pressée, Alice seule faisait la course.

Un samedi, Jeanne fort préoccupée, avait dû rester au logis pendant que Mlle de Marville se rendait au magasin.

Celle-ci, invitée par le beau temps, par les effluves printanniers qui se dégagent de la natu-

Au Dahomey

Une grave information arrive du Dahomey.

Des sacrifices humains auraient eu lieu en grand nombre à Abomey, pour célébrer l'avènement du nouveau roi.

Ainsi, le résultat le plus important pour la civilisation de l'expédition française serait perdu.

Ce retour à une coutume barbare n'est pas seulement une offense à l'humanité, c'est aussi une violation des engagements pris envers la France.

Nous avons tout lieu de croire qu'il est décidé que la capitale de notre colonie du Dahomey et dépendances sera installée à Widdah. La ville européenne serait construite sur le plateau de Zoumaï. Les travaux ont été commencés, des maisons sont déjà construites. Les réparations du wharf sont presque terminées et il est question d'installer un service de pirogues entre Kotonou et Widdah.

La couronne de Behanzin

Le général Dodds a remis au ministre de la marine la couronne royale de Behanzin, qu'il a rapportée du Dahomey.

L'écrin qui la supporte est de velours grenat, entouré d'une légère bande de fourrure blanche ; aux quatre coins des lions d'un jaune ouvré, et au milieu un éléphant brodé en fil d'argent. La couronne est à six branches serties de morceaux de verre taillés, de couleurs jaune, verte, rouge, et portés par des chevaux et des lions. Au sommet, un autre lion tient entre ses pattes de devant un beau morceau de verre violet.

Sur la bande de cuivre qui sert de base, on lit cette inscription anglaise :

PRESENTED BY C. GÆDEL
TO THE KING OF DAHOMEY

La coiffe, en satin rose est usée, déchirée même en plusieurs endroits. Behanzin devait la porter souvent, malgré son poids et la difficulté qu'il devait avoir à la mettre, cette couronne étant complètement ronde et d'un diamètre très large.

Tout ce qui brille n'est pas d'or, dit-on : la couronne royale de l'ancien roi du Dahomey doit valoir, tout au plus, une vingtaine de francs.

L'anniversaire de la Commune

En somme peu de manifestations à Paris, à l'occasion du 27 mai. Le plus grand calme avait d'ailleurs été ordonné par le comité organisateur. De plus, les mesures de police les plus sévères avaient été prises.

Tout s'est réduit à une réunion à la salle du Commerce, samedi soir, où l'on s'est permis d'insulter la police, à un manifeste rien moins que violent et ordonnant le calme absolu.

Des couronnes sont portées comme d'habitude au Père-Lachaise, entr'autres, une par Mme Séverine.

La paix règne à ce cimetière. Au cimetière de Clichy, nouvelle manifestation.

Tranquillité absolue dans tout Paris. Quelques groupes, précédés de couronnes rouges, traversent les boulevards.

Des manifestations très bruyantes se produisent à la salle L'Excellent. Ce ne sont que cris de : « Vive la Commune ! Vive l'anarchie ! » La Carmagnole, la Ravachole sont braillées par toutes les bouches. Même tapage au Concert Parisien, à la salle du Printemps. On se contente de voter les ordres du jour protestant contre les mesures de police et glorifiant les martyrs de 1871. En somme piètre manifestation.

re en fête et semblaient apporter quelque adoucissement à son mal, résolut de prendre le chemin des écoliers.

Au lieu de remonter directement à Montmartre, en suivant son trajet ordinaire, c'est-à-dire la rue de la Chaussée-d'Antin et la rue Blanche, elle tourna sur les boulevards avec l'intention de prendre le faubourg Montmartre.

Elle marchait assez doucement, aspirant avec délices cet air pur et vivifiant des premiers jours de mai, lorsqu'à la hauteur de la rue Grammont elle fut arrêtée par un embarras de voitures qui en obstruait l'extrémité.

Parmi les vulgaires fiacres stationnaires et qui paraissaient engrenés les uns dans les autres comme si on les y eût fait entrer de force, une calèche, dont la capote était rabattue, se faisait remarquer par son attelage, ainsi que par la livrée entièrement violette que portait le cocher, un gros homme à face rougeâtre et béate.

Le cocher n'avait pas l'air très pressé d'avancer, car, le fouet au repos, les yeux mi-fermés, il attendait placidement que le passage fut libre, sans tenter le moindre effort pour y aider.

Son immobilité même contrastait singulièrement avec l'impatience de ses chevaux, qui piaffaient et mordaient leur mors, éclaboussant d'écume les alentours.

Le maître, un homme jeune encore, de trente-cinq ans environ, devait avoir, lui aussi, du temps à perdre, en effet, à l'égal de son cocher, il somnolait sur les coussins dans une pose des plus nonchalantes.

Alice, jusqu'à ce qu'elle pût passer, s'intéressait à observer l'attitude des personnes qui occu-

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Monuments historiques

M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vient de décider de mettre complètement à la charge du crédit des Monuments historiques, le montant intégral des travaux à exécuter à la tour des Pendus à Cahors.

En conséquence, l'allocation de 10,000 fr. primitivement allouée, a été élevée à la somme de 12,750 fr. 13 cent.

Octrois

Nous apprenons avec plaisir, que M. Clary Emile, commis de culture des tabacs, est nommé, par arrêté préfectoral, préposé en chef de l'octroi de Cahors.

Les suppléants auxiliaires des instituteurs

Le Journal officiel publie le décret suivant, portant règlement d'administration publique sur les suppléants auxiliaires chargés de remplacer les instituteurs en cas de maladie :

Article 1^{er}. — Tout instituteur ou institutrice qui se trouve empêché par sa santé de faire son service, doit en aviser l'inspecteur primaire et en même temps adresser directement à l'inspecteur d'Académie une demande d'interruption de service accompagnée d'un certificat de médecin motivant cette interruption en indiquant la durée approximative.

Art. 2. — Si la demande lui paraît justifiée, l'inspecteur d'Académie assure le service au moyen de suppléants départementaux, et conformément aux règles établies par le décret du 2 août 1890. Dans le cas où tous ces suppléants sont déjà occupés par des remplacements, il désigne un suppléant auxiliaire choisi d'abord parmi les élèves sortant de l'école normale non encore pourvus d'emploi ; ensuite parmi les postulants à un emploi stagiaire, et à leur défaut il désigne toute autre personne remplissant les conditions exigées par la loi pour enseigner dans une école primaire.

Art. 3. — Les suppléants auxiliaires reçoivent indépendamment de leurs frais de voyage payés à raison de 10 centimes par kilomètre pour les trajets qui peuvent s'effectuer en chemin de fer, et de 20 centimes par kilomètre, pour les autres trajets, une indemnité calculée, pour chaque suppléant, à raison de 2 fr. 50 par jour, depuis la date de leur installation jusqu'au jour de la cessation de leurs fonctions. Cette indemnité n'est pas soumise à la retenue. Ils n'ont droit ni à une indemnité de logement ni à une indemnité de résidence.

Il leur sera tenu compte de la durée effective des suppléances qu'ils auront faites, soit dans le calcul du temps de stage dont ils auraient à justifier pour leur titularisation, soit, s'ils ne sont pas élèves d'une école normale, en vue de leur nomination à un emploi de stagiaire, et dans des conditions à déterminer par arrêté ministériel.

Art. 4. — Le présent décret est applicable à toutes les communes de France, y compris la ville de Paris et celles d'Algérie.

Syndicat des planteurs et cultivateurs de tabac du Lot

Messieurs,

Il y a environ deux ans (conformément à la loi du 21 mars 1884, qui autorise toutes les classes sociales à grouper leurs forces, en vue de recher-

paient les voitures, ne pouvant s'empêcher de sourire en voyant leur visage refléter l'ennui ou la fureur, suivant qu'elles se trouvaient arrêtées dans leurs plaisirs ou dans leurs affaires.

Les cochers juraient, pestaient, s'apostrophaient se lançant les épithètes les plus malsonnantes, tandis que les voyageurs eux-mêmes, finissant par se mêler de la bagarre, prenaient part chacun pour son automédon et étaient sur le point d'en venir aux mains.

Seuls le conducteur de la calèche et son maître demeuraient impassibles au milieu du vacarme.

De l'endroit où elle était, c'est-à-dire un peu en arrière de la voiture, la jeune fille ne distinguait que difficilement ce dernier.

Mais soudain, à une violente secousse que reçut le véhicule, il fit un bond sur les coussins et, se retournant avec colère, il parut chercher des yeux le ru-tre qui avait osé le troubler dans sa quiétude.

En apercevant son visage, Mlle de Marville poussa un cri étouffé et devint livide.

Alice se trompait-elle ? ou était-elle dupe d'une ressemblance extraordinaire.

L'homme qui, à quelques pas d'elle, trônait dans sa richesse insolente et qu'elle apercevait maintenant distinctement avait les traits du misérable qu'elle douze années auparavant, l'avait lâchement séduite, puis s'était enfui, l'abandonnant à sa honte, à son désespoir, et arrachant ainsi brutalement de son cœur la fleur d'amour à peine éclos.

(A suivre)

cher en commun, par des mesures sages et résolues, les moyens qui peuvent porter remède à leurs souffrances, se constituait au chef-lieu du département du Lot, une Société d'agriculteurs et planteurs de tabac.

Ce syndicat, qui compte déjà plusieurs centaines d'adhérents, s'est assuré le concours bienveillant de notre député de Cahors, qui a bien voulu accepter la présidence d'honneur.

Des hommes absolument dévoués à la cause des travailleurs, se sont mis à l'étude, et le résultat pratique de leurs recherches et de leurs travaux, se trouve aujourd'hui condensé dans les desiderata suivants, qui forment tout le programme :

1^o Demande de l'assurance sous la garantie de l'Etat, contre la grêle et les inondations, de la récolte du tabac, dont la fragilité peut, en quelques secondes, causer la ruine des travailleurs des champs.

(A l'heure qu'il est, cette assurance nous est acquise, grâce au dévoué concours de nos représentants et de l'administration).

2^o Demande de l'augmentation des prix actuels peu rémunérateurs, relativement aux dépenses qu'exige cette récolte ;

3^o Désignation des experts par les planteurs.

Messieurs, Le syndicat poursuivra énergiquement la réalisation de ces trois réformes qui sont la base de son programme essentiellement démocratique et auquel, sans nul doute, le gouvernement donnera entière satisfaction.

En terminant, nous venons faire appel à tous nos compatriotes, agriculteurs et planteurs de tabac du Lot, nous les invitons à se joindre à nous, pour donner à notre cause commune la puissance nécessaire à la défense de nos intérêts, et les convions à la réunion trimestrielle qui se tiendra le 3 juin prochain, à 4 h. du soir, dans une des salles de la mairie de Cahors, où les adhérents pourront se faire inscrire.

Un congrès aura lieu le dimanche suivant, 10 du même mois, dans la même salle et à la même heure.

Pour la commission :
Le trésorier,
POULLI.

Exposition de Cahors

Liste des exposants (suite)

BEAUX-ARTS

M. Louis Briaud, adjudant au 7^e. — *Marguerites* (huile).
M. Lagaspie, Léon, de Catus. — *Rosace, Fleuron* (dessin).
M. Paul Ramond, de Toulouse. — *Journée de Mars* (huile).

M. Félix Roubaud, de Cahors. — *Portrait de M. C. ; Portrait de Mlle Marcelle R. ; Vue de Cahors* (prise du moulin de Coty) ; *Iris* (nature morte), fleurs appartenant à M. Laytou ; *Paysanne cadurcienne ramassant des Rabes* (Pastel) ; *Panneau de Croquis* feuilles d'album ; *Buste d'anatomie* grandeur nature ; *Personnage écorché en pied*.

Mlle Tarride, Jeanne, de Niort. — *Fleurs de printemps* (peinture à l'huile).

M. de Balthazar, Louis-Joseph, de Cahors. — *Tableau de Bligny ; Vénus entourée d'amours* attribué à Boucher.

M. Elouis, Léopold, de Langrune (Calvados). — *Marine, Plage de Langrune*.

Mlle Vieillard-Fanet, Anne-Marie, de Cahors. — *Giroflées ; Dessert d'hiver ; Au printemps* (huile).

Mme Marthe Dupuy, de Montcléra (Lot). — *Prunes* (étude) ; *Iris* (étude) ; *Arts Rétrospectifs*.

M. Bessac, Pierre-Albert, de Cénévières (Lot). — *Sept cannes sculptées*, sujets divers.

INDUSTRIE

M. Marchand, de Paris. — Collection de timbres poste.

M. Balayé, Jules, de Labastide-Murat (Lot). — Machine araire appareil bineur avec semoir à maïs.

M. Lagarde, d'Agen. — Tourtaux et farines fourragères et alimentaires.

M. de Robert, de Bordeaux. — Produits chimiques et engrais.

MM. Cazes et Rigal, de Cahors. — Panneaux, Tapiserie, Gobelains.

M. Rougié, de Gramat (Lot). — Liqueurs diverses.

M. Chastrusse, de Gourdon. — Graineterie.

M. Dané, de Valence-d'Agen (T.-et-G.) — Cuine apéritif.

La Béraudine, société anonyme Française, de Paris. — Tourbe.

M. Nègre, Baptiste, de Cahors. — Vin.

M. Michaud-Larivière, de Cahors. — Denrées coloniales et Rhum Ste-Lucie.

M. Nicaise, Lucien, de Périgueux. — Parfumerie.

M. Course, J.-C., de Cahors. — Exposition générale de Tissus.

M. Frigoul, Jean. — Vin.

Compagnie bordelaise. — Engrais.

M. Durand, de Vaucloix (Nièvre). — Travaux scolaires.

M. Antraygues, de Figeac. — Liqueurs diverses.

M. Bouzerand, Paul, de Cahors. — Tentures.

M. Masbou, Auguste, de Cajarc (Lot). — Houe, Charrue.

M. Blanchard, de Limoges. — Porcelaines décorées.

Courses de Gramat

Voici le programme des courses qui doivent avoir lieu, à l'hippodrome du Tumulus, les dimanche 22 et lundi 23 juillet :

PREMIÈRE JOURNÉE

Dimanche 22 juillet, à 2 h. et demie de l'après-midi

PRIX DE GRAMAT. — 1,000 fr. offerts par la Société d'encouragement à l'élevage du cheval des causses du Lot, dont 800 fr. au premier et 200 fr. au second. — Distance : 2,000 mètres environ.

PRIX DE LA PRAIRIE (au trot monté). — 700 fr., dont 400 fr. offerts par l'Etat, 100 fr. par la Société d'encouragement à l'élevage du cheval des causses du Lot, et 200 fr. par la compagnie d'Orléans. — Distance : 3,000 mètres environ.

PRIX DES HARAS (prix de 4^e classe). — 2,000 fr. offerts par l'administration des Haras, dont 1,500 fr. au premier, 300 fr. au second, 200 fr. au troisième. — Distance : 2,000 mètres environ.

PRIX DU SÉGALA (au trot attelé). — 300 fr. offerts par la Société d'encouragement à l'élevage du cheval des causses du Lot, dont 250 fr. au premier, 50 fr. au second. — Distance : 3,600 mètres environ.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLES-CHASSES DE FRANCE (steeple-chasse 5^e série). — 2,600 fr. offerts par la Société des steeple-chasses de France. — Distance : 3,000 mètres environ.

DEUXIÈME JOURNÉE

Lundi 23 juillet, à 2 h. du soir

PRIX DES ELEVEURS. — Epreuve obligatoire des pouliches de 3 ans primées au concours de Gramat, du 10 avril dernier. 2,100 fr., dont 1,500 fr. offerts par l'Etat et 600 fr. par la Société d'encouragement à l'élevage du cheval des causses du Lot ; divisés en douze prix. — Distance : 2,000 mètres environ.

PRIX DE CONSOLATION (au trot attelé). — 200 fr. offerts par la ville de Gramat, dont 150 fr. au premier, 50 fr. au second. — Distance : 3,600 mètres environ.

PRIX DE L'ALZOU (course de haies). — 1,000 fr. offerts par le conseil général pour tous chevaux de 3 ans et au-dessus. — Distance : 2,600 mètres environ.

La pluie

Décidément, s'il continue de pleuvoir, ce sera pour l'agriculture et pour tous un véritable désastre.

La récolte de fourrages ne tarderait pas, en effet, à être compromise.

Les blés commencent à se verser dans les parties qui promettaient les plus belles espérances. L'herbe va prendre le dessus et empêcher la floraison. Dans les blés maigres, les tiges supérieures jaunissent, et l'épi ne vient pas bien.

Les arbres fruitiers présentent un triste aspect, au pied est un tapis de fruits tombés ces jours derniers et la splendide récolte qui s'annonçait disparaît chaque jour. Beaucoup de fruits sont véreux ou avorteront sur les pruniers, pommiers et cerisiers.

En un mot, si la pluie continue encore pendant 10 ou 15 jours, l'année 1894 menace de ne pas être des meilleures.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Foire de St-Clair à Cahors. — 1^{er} juin 1894

A l'occasion de la foire de St-Clair, qui aura lieu à Cahors le 1^{er} juin prochain, la compagnie rendra valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du samedi 2 juin, les coupons retour des billets aller et retour qui, d'après son tarif spécial G. V. n^o 2, seront délivrés pour Cahors, les jeudi 31 mai et vendredi 1^{er} juin, à Périgueux, St-Cyprien, Brive, La Mativie, Maurs, Decazeville, Cransac, Villeneuve (Aveyron), Bruniquel, Agen et Villeneuve-sur-Lot, ainsi qu'à toutes les gares et stations comprises entre ces divers points et Cahors.

Figeac

M^e Georges Laguerre, qui est inscrit, comme on le sait, au barreau de notre ville, et qui vient de provoquer devant le tribunal de la Seine le retentissant incident que nos lecteurs n'ont pas oublié, est depuis quelques jours à Figeac, accompagné de son secrétaire M. A. Ichac.

M^e Laguerre est descendu dans le pavillon qu'il a loué depuis plus d'un an, allées Victor Hugo, à Figeac. Il a eu de fréquentes entrevues avec le bâtonnier et les membres du conseil de l'ordre.

Nous croyons savoir que le conseil de l'ordre du barreau de Figeac est disposé à intervenir devant la cour de Paris sur l'appel interjeté par M^e Laguerre.

Nous savons aussi que les intérêts du barreau

de Figeac seraient représentés par un membre éminent du barreau de Paris.

M^o Carreyrou, bâtonnier, et les membres du conseil de l'ordre ont offert, hier, à l'hôtel La-Joinie, un déjeuner à M^o Laguerre.

THÉÂTRE DE CAHORS

Mardi 29 Mai 1894

MADAME SANS-GÈNE

Pièce nouvelle en 4 actes, dont un Prologue PAR LA Troupe du Théâtre du Vaudeville

Voici l'opinion des journaux :

Le Petit Journal

Tout Paris, la France entière, avec les tournées dramatiques si fort à la mode à présent, l'étranger même, voudra voir d'ici un an... ou deux, la nouvelle comédie de Sardou, *Madame Sans-Gêne*, qui a si bien réussi l'autre soir au Vaudeville.

Jean SANS TERRE.

L'Illustration

Je ne crois pas que le théâtre puisse nous offrir, cet hiver, un spectacle comparable à celui de *Madame Sans-Gêne*, à moins que Sardou ne fasse une autre pièce.

C'est un grand, grand succès pour le Vaudeville, et, le soir de la première, les bravos des spectateurs ne se sont ni ralentis ni affaiblis — d'un bout à l'autre de la représentation.

On rappelait tellement à chaque fin d'acte, que, décidé à compter les rappels dans mon amour de la statistique, j'ai dû reculer devant le travail.

VALABRÈQUE.

Gil-Blas

Tout Paris va aller voir la pièce dont le Vaudeville a donné hier la première représentation. Le succès en a été retentissant, franc et joyeux. Ce va être l'événement de la saison et peut-être de l'année. Je ne jugerais pas qu'aux fraises *Madame Sans-Gêne* ne fut encore là, triomphante et superbe, avec l'assurance d'une personne qui se sait irrésistible et connaît l'âme du badaud parisien. Et, de fait, cette *Sans-Gêne* nous offre le plus chatoyant, le plus charmant spectacle, si charmant que je ne me souviens guère d'en avoir vu de mieux faits pour régaler l'œil, amuser gentiment l'imagination et même reposer l'esprit.

BERNARD-DÉROSE

LE RACHITISME

est une maladie acquise dont l'origine se trouve dans l'alimentation vicieuse du premier âge ;

L'Émulsion Scott

cette véritable crème d'huile de foie de morue, que les enfants prennent avec plaisir parce qu'elle n'a pas le goût désagréable de l'huile ordinaire, leur rend en peu de temps la santé.

Les médecins du monde entier la recommandent. J. DELOUCHE, Phén., 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Dernières nouvelles

Le nouveau Cabinet

Voici la liste que l'on donne comme devant être celle du nouveau cabinet :

Intérieur : M. Dupuy, président du conseil ; sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, M. Maurice Lasserre ;

Affaires étrangères : M. Delcassé ; Justice : MM. Guérin ou Trarieux ; Guerre : Général Mercier ;

Colonies : MM. Félix Faure ou Boulanger. Agriculture : M. Viger ;

Travaux publics : MM. Trarieux ou Barthe ;

Commerce : MM. Félix Faure ou Guérin ;

Instruction publique : M. Georges Leygues ;

Finances : M. Poincaré.

Bibliographie

LE BON JOURNAL. Administration et Rédaction, 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du 24 mai 1894 : Arsène Houssaye : La reine de Golconde. — Pierre Sales : Marthe et Marie (suite). — Ferdinand Fabre : Les Courbezons (suite). — Le capitaine Danrit : La guerre de forteresse (suite). — Alfred Sirven et A. Siégel : L'Orpheline d'Alsace (suite). — Claude Vignon : Jeanne de Manguet (suite).

LE DROIT DE L'ENFANT

Par GEORGES OHNET

Il faut bien avouer qu'une des modes les plus en faveur parmi les littérateurs nouveaux est de faire ennuyeux.

Il en résulte que le public ne les suit pas. La preuve est que voici un livre attrayant, amusant, d'une lecture passionnante, et que, en quelques jours, son éditeur en a déjà vendu plus de quarante mille exemplaires.

Mais il faut bien dire que si les lecteurs de Georges Ohnet lui restent fidèles, c'est que l'auteur sait les retenir en sachant les intéresser. Souvenez-vous du célèbre *Maître de forges* et de *Serge Panine*, de la *Comtesse Sarah*, de la *Grande Marnière*, du *Docteur Rameau*, etc., etc...! Avec quel art le romancier savait nous prendre dès les premières pages et nous forcer à lire jusqu'au bout, sans que rien n'arrivât à nous distraire.

Le *Droit de l'Enfant* (1) est un livre des plus attrayants qu'il aura signés. Aussi amusant que le *Maître de forges*, aussi varié, aussi émouvant.

Il faut dire que, dans ce beau livre, Georges Ohnet aborde et résout une des questions qui nous intéressent le plus vivement : celle du sort de l'enfant qu'un grand malheur menace ; il dit le devoir des parents de se sacrifier pour lui, puisque, lui ayant donné la vie, ils doivent lui assurer la plus grande somme de bonheur possible.

Voici en quelques mots la donnée de ce beau roman :

David Herbelin, un inventeur de génie, qui s'est fait tout seul, a épousé Louise Lebarbier, par grand amour. Une fille est née de ce mariage, Cécile. Louise n'a jamais compris ce qu'était son mari ; l'impénétrable tendresse qu'il avait pour elle, pas plus que la haute valeur de son esprit. Un jour, sollicitée par un viveur séduisant, Louise cède. Le réveil arrive vite et elle voit bientôt que l'homme à qui elle a sacrifié son honneur et sa sécurité ne l'avait prise que comme le jouet de son caprice. Mais David a tout appris, et d'une façon irréfutable. Ecrasé de douleur, puis transporté d'une colère que justifie la faute de Louise, David va la tuer, lorsque, par hasard, Cécile, sa fille chérie, entre dans la chambre où se joue ce drame.

Et alors David réfléchit à ce que va devenir cette enfant ; qu'a-t-elle fait pour mériter l'opprobre qui va rejaillir sur le nom qu'elle porte ? Faut-il même que sa pureté soit souillée par la connaissance de tant de hontes ?

Et le mari outragé cède la place au père. Après des luttes intimes où il lui faut appeler tout son courage, — un courage plus vrai que celui nécessaire pour un duel — David Herbelin, se mate... et se tait.

Il y a là tout un développement de scènes dramatiques et une gradation de sentiments notés avec une maîtrise singulière.

Comment, à la suite de péripéties fort émouvantes, David Herbelin, touché du long et singulier repentir de sa femme, arrive-t-il non à oublier, mais à pardonner ; comment, dans une scène d'un mouvement inouï, le mari outragé parvient-il à se venger de celui qui a bouleversé son existence, c'est ce que nos lecteurs liront dans le livre même.

Ils connaissent assez Georges Ohnet pour savoir combien il a dû rendre son récit attrayant.

JEAN VALDOR.

(1) Paul Ollendorff, édit., 28 bis, r. Richelieu, Paris. — 1 vol. gr. in-18, 3 fr. 50

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 la fiocon. — Se trouve à Paris, chez DERBÈGQ, Ph^o, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

PONTS ET CHAUSSÉES

Département du Lot

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

COMMUNE DE CAHORS

Routes Nationales

Travaux d'entretien

Route N° 20, de Paris à Toulouse, 4° lot, entreprise Vialard

OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE CARRIÈRE

ARRÊTÉ D'AUTORISATION

Le Préfet du département du Lot,
Vu le devis d'entretien du 4° lot de la route nationale N° 20, approuvé le 2 janvier 1892 ;
Vu la demande présentée à la date du 29 mars 1894, par le sieur Vialard, Baptiste, entrepreneur des fournitures d'entretien du 4° lot de ladite route, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'occuper temporairement pour les besoins de son entreprise, une carrière ouverte dans la propriété du sieur Caumon, plâtrier à Luzech, dont sa mère, la veuve Caumon a l'usufruit, et située à Saint-Georges, commune de Cahors ;
Vu le plan indicatif de cette parcelle ;
Vu la loi du 29 décembre 1892 ;
Considérant que ladite parcelle ne se trouve pas dans le cas exceptionnel prévu par l'article 2 de ladite loi ;

Considérant que l'occupation de cette parcelle a pour objet l'extraction des matériaux nécessaires à l'empierrement de la chaussée de ladite route ;

Sur la proposition de M. l'Ingénieur en chef du département ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Le sieur Vialard, Baptiste, entrepreneur des fournitures d'entretien du 4° lot de la route nationale N° 20, est autorisé à occuper temporairement, pour les causes ci-dessus énoncées, la parcelle située sur le territoire de la commune de Cahors et indiquée au plan ci-annexé et au tableau ci-après :

DÉSIGNATION des propriétaires d'après la matrice des rôles	DOMICILE	DESIGNATION DES PARCELLES A OCCUPER					OCCUPATION		OBSERVATIONS	
		COMMUNE	Section	Numéros	LIEUX DITS	CONTENANCES	NATURE	OBJET		DURÉE
1° Emplacement affecté à l'occupation temporaire										
Caumon Alexandre, plâtrier. Veuve Caumon usufruitière	Luzech	Cahors	H	418	Pech de Lèbre	5 a. 80	Vigne	Extraction des matériaux d'empierrement	4 années	La carrière est déjà ouverte et bordé la route.

Art. 2. — L'occupation des terrains ci-dessus désignés ne pourra avoir lieu qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi du 29 décembre 1892 ;

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° A M. l'Ingénieur en chef chargé d'en délivrer une copie certifiée au sieur Vialard, entrepreneur des travaux, et d'en assurer l'exécution ;

2° A M. le Maire de la commune de Cahors, qui le fera publier et afficher, en la forme habituelle et le notifiera au propriétaire intéressé ou à son représentant.

Fait à Cahors, le 25 mai 1894.

Le Préfet du Lot,
HENRI ARNAUD.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1^{er} Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et comprenant les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend :
1° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de la Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.
2° Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Laurière pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend :
1° Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon ;
2° Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend :
1° Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);
2° Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.
Paris	98 f. 73	120 f. 90	86	64	86	64
Orléans	86	64	108	81	86	64
Blois	86	64	108	81	86	64
Tours	94	68	113	85	86	64
Le Mans	103	77	123	94	86	64
Angers	103	77	123	94	86	64
Nantes	113	87	133	104	86	64
Poitiers	91	68	86	64	91	68
Angoulême	91	68	86	64	86	64
Périgueux	86	64	86	64	81	60
Bordeaux	98	73	86	64	98	73
Agen	98	73	86	64	91	68
Montauban	98	73	86	64	86	64
Toulouse	103	77	86	64	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, et inversement, des billets aller et retour de 1^{re} et 2^e classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipèdes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaction, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
16, Rue de la Liberté, Cahors

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel)

UNE MAISON

composée de deux corps de bâtiments SISE

Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.